



# Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Fédérale des O. Sociaux

SECTION FEDERALE DES O. SOCIAUX  
LW/MS-04/2023

- **Aux Membres du Bureau**
- **Aux Membres de la CE**
- **Aux Membres du Conseil National**
- **Aux Correspondants Régionaux**
- **Aux Secrétaires de Syndicats**
- **Aux délégués syndicaux**

Paris, le 20 mars 2023

Cher(e)s camarades,

Vous trouverez joint à cette circulaire un tract de toutes les Fédérations syndicales couvrant le périmètre de la protection sociale dont font partie bien entendu les Organismes de Sécurité sociale.

Nous avons intérêt à l'utiliser largement, si possible en intersyndicale, afin de continuer à essayer de convoquer des assemblées générales pour décider la grève ou sa reconduction car même si les salariés de la Sécu sont moins visibles que ceux d'autres secteurs (raffineries, cheminots, enseignants, éboueurs...), tous les jours il y a des grévistes dans les caisses de Sécurité sociale.

Par ailleurs, il faut signaler que de nombreux camarades et syndiqués participent aux différentes initiatives organisées localement notamment aux manifestations et aux blocages des points stratégiques.

Enfin, nous avons noté que certains syndicats ne sont pas informés de l'existence du fonds de grève permettant d'aider financièrement les syndiqués FO qui sont grévistes. Aussi nous rappelons que sur présentation des justificatifs et à partir de 3 jours de grève la Confédération verse 30 euros par jour de grève et la Fédération rajoute 5 euros. Seuls les jours entiers de grève sont pris en considération et c'est au syndicat de constituer les dossiers.

Amitiés syndicalistes.

Laurent WEBER  
Secrétaire Général



## **Pour le retrait de la réforme des retraites ! On continue et on ne lâche pas !**

Après que le gouvernement ait ignoré pendant deux mois un mouvement social d'ampleur historique et martelé que la légitimité du texte se trouvait au Parlement, la journée du 16 mars 2023 a démontré qu'à l'Assemblée nationale non plus la réforme injuste et brutale MACRON/BORNE n'était pas majoritaire.

Sans majorité sociale (93 % des salariés rejettent cette réforme et 75 % de la population), sans majorité parlementaire, le gouvernement a décidé de passer en force par l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution après avoir utilisé le 47.1 et le 44.3.

Le soir de l'annonce du recours au 49.3 des milliers de manifestants se sont spontanément mobilisés dans tout le pays pour exprimer leur colère.

La légitimité est du côté du mouvement social et des grévistes qui depuis des semaines, dans l'unité de toutes les organisations syndicales, œuvrent et agissent pour le retrait de la réforme des retraites.

### **LA GREVE ET LA MOBILISATION SONT PLUS QUE JAMAIS LEGITIMES POUR OBTENIR LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DE CETTE REFORME !**

Depuis des semaines, nous nous mobilisons par la grève et les manifestations dans le cadre de l'intersyndicale afin d'obtenir le retrait de cette réforme injuste. Les salariés de nombreux secteurs sont en grève et il faut maintenant que la mobilisation s'étende partout pour obtenir le retrait de cette réforme.

**Tous ensemble par la grève et la mobilisation, nous pouvons y parvenir.**

**C'est pourquoi les Fédérations de la protection sociale appellent à amplifier la grève et à réunir des assemblées générales pour le décider.**

**Elles appellent à participer massivement à la grève du 23 mars et aux manifestations qui seront organisées partout dans le pays.**

**SI ON S'Y MET TOUS, LA REFORME NE PASSERA PAS !**

Paris, le 20 mars 2023